



**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 29 septembre 2017**

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
TCHOBANIAN Frédéric	Maire	X		
VIENNET Emmanuel	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
DI MAIO Annie	2 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
KIEFFER Dominique	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X		
HERMETET Jean-Daniel	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
ORTLIEB Jeannette	Conseillère municipale déléguée	X		
ROMAN Antonia	Conseillère municipale déléguée		Excusée	Annie DI MAIO
MAURY Pierre	Conseiller municipal		Excusé	
WERY Claude	Conseiller municipal		Excusé	
DESMARAIS Gaëtan	Conseiller municipal	X		
LOYER Denise	Conseillère municipale	X		
MENEGON Alan	Conseiller municipal	X		
STILINOVIC Renato	Conseiller municipal		X	
CILICHINI Laurence	Conseillère municipale	X		
BESSON Claire	Conseillère municipale	X		
GHERABI Malika	Conseillère municipale	X		
OUDARD Olivier	Conseiller municipal		X	
MARILA Danijela	Conseillère municipale	X		

**Compte-rendu conseil du 23 juin 2017** : Approuvé à l'unanimité  
**Secrétaire de Séance** : Malika GHERABI

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. Demande de subvention
2. Subvention à la caisse des écoles
3. Décision modificative
4. Rapports 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
5. Questions relatives à Pays de Montbéliard Agglomération
6. Questions diverses

**1 Rénovation et réhabilitation des bâtiments scolaires / Demande de subvention au Conseil Départemental**

Le Maire expose qu'il y a lieu de mettre des volets aux fenêtres de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire et de changer les fenêtres en y ajoutant des volets à l'école maternelle.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 34 342.00 € HT, soit 41 210.40 € TTC pour l'école maternelle et à 6 866.00 € HT, soit 8 239.20 € TTC pour l'école élémentaire. Ce qui fait un total général de 41 208 € HT, soit 49 449.60 €.

---

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :**

- **s'engage à réaliser et à financer des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments scolaires par le remplacement de fenêtres et mise en place de volets, dont le montant s'élève à 41 208.00 € HT, situés sur les écoles de Sainte-Suzanne,**
- **se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :**
  - o **fonds libres : 37 087.20 €**
  - o **subventions : Département 12 362.40 €**
- **sollicite en conséquence le soutien financier du Conseil départemental,**
- **demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,**
- **s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 12**

Absence de Jean-Daniel HERMETET lors du vote

## **2 Subvention à la caisse des écoles**

Le Maire expose que le groupe scolaire "Les Feunus" a payé directement des achats de fournitures car les prestataires ne pratiquaient pas le paiement différé par mandat administratif.

C'est pourquoi il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à la caisse des écoles pour couvrir cette dépense d'un montant de 366.06 €. Cette somme sera déduite du budget alloué aux écoles.

---

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention de 366.06 € pour la caisse des écoles.**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 12**

Absence de Jean-Daniel HERMETET lors du vote

Arrivée d'Emmanuel VIENNET

Claire BESSON informe que les enseignants ont fait part de leurs remerciements quant aux investissements réalisés par la commune pour les tableaux, les VPI et les ordinateurs.

## **3 Décision modificative**

Le Maire rappelle que le Conseil municipal avait autorisé la vente du terrain du Belvédère lors du dernier conseil municipal.

Cependant, les opérations budgétaires n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du budget, il y a donc lieu d'ouvrir les crédits nécessaires.

Recettes c/024 : + 8 800 €

Dépenses c/21 : + 8 800 €

---

**Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise l'inscription de ces nouveaux crédits.**

**Contre : 0**  
**Abstention : 0**  
**Pour : 14**

**4 Rapports 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif et du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Le Maire présente les différents rapports transmis par Pays de Montbéliard Agglomération.



**Eau potable : les chiffres clés de 2016**

Volumes produits : 9 119 394 m<sup>3</sup>

Rendement du réseau de distribution (hors volumes exportés vers la CAB)  
 83,6% (2015 : 77,1%)

Distribution à 35 816 clients via 804 km de canalisations

Taux de conformité bactériologique  
 100% (2015 : 100%)

Volumes vendus : 5 826 746 m<sup>3</sup> sur le périmètre de l'Agglomération et 1 982 348 m<sup>3</sup> exportés (dont 78% à destination de la CAB)

Taux de conformité physico-chimique  
 94,9% (2015 : 98,7%)

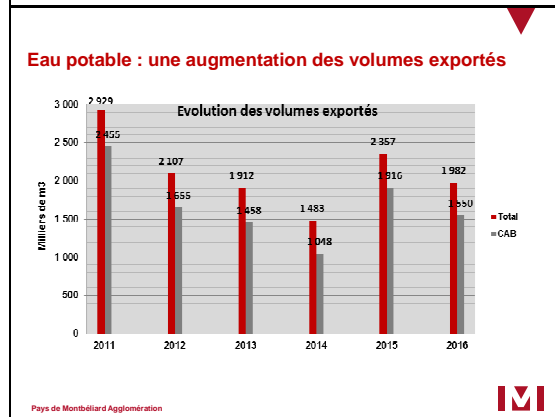
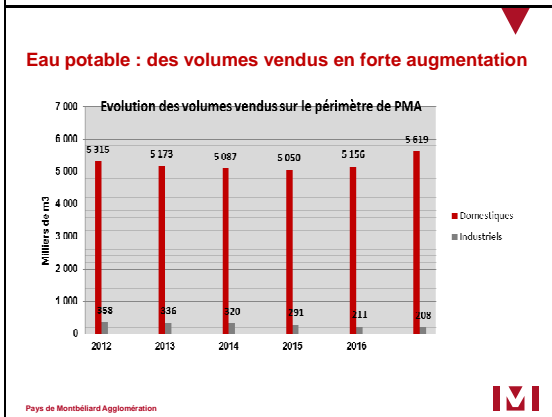
**Eau potable : des volumes vendus en forte augmentation**

Le volume vendu global témoigne en 2016 d'une stagnation relative par rapport à 2015 : +1,1% (+ 85 400 m<sup>3</sup>).

En effet, la hausse importante des volumes vendus aux abonnés du service de +8,6% (+ 460 266 m<sup>3</sup>) compense la diminution des volumes vendus à d'autres services d'eau potable par rapport à 2015 de - 15,9% (- 375 126 m<sup>3</sup>).

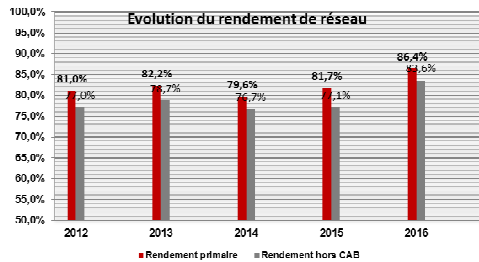
Les deux périodes de sécheresse consécutives de 2015 (août à novembre 2015) et de 2016 (octobre 2016 à janvier 2017) expliquent en partie ces deux tendances :

- l'augmentation de la consommation des abonnés du service inversement proportionnelle aux cumuls de pluie enregistrés sur l'année ;
- la diminution de la consommation des autres services d'eau potable - et plus particulièrement celle de la CAB, qui même si elle a mis en œuvre une politique de renouvellement intense de ses réseaux afin d'atteindre le seuil d'exigence fixé par la loi Grenelle 2 (consommation du premier semestre 2016 de 100 000 m<sup>3</sup> à peine) - possède encore des ressources fragiles en cas de sécheresse.



## Eau potable : un rendement de réseau au-delà des seuils exigés par la loi « Grenelle 2 » de 70,4%

Le rendement de réseau est défini par la réglementation comme le rapport du volume consommé divisé par le volume mis en distribution : il passe de 77% en 2015 à 83% en 2016.



Pays de Montbéliard Agglomération



Pays de Montbéliard Agglomération

## Collecter et traiter les eaux usées

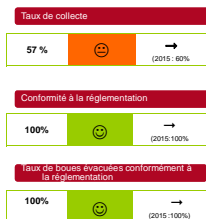


## Assainissement : les chiffres clés de 2016

Volumes d'eaux usées : 5 186 387 m<sup>3</sup> produits par 34 906 abonnés

1 086 km de canalisations de transport et collecte

Volumes d'eaux traités : 12 965 109 m<sup>3</sup> (10 312 739 m<sup>3</sup> en 2014)

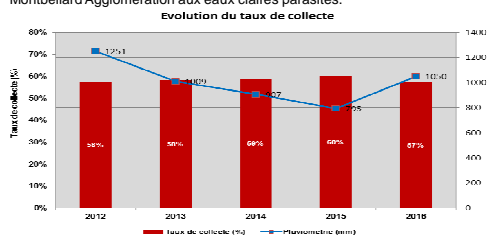


Pays de Montbéliard Agglomération

## Assainissement : un taux de collecte insuffisant

Le taux de collecte moyen peine à atteindre la barre des 60% depuis 2012 et reste en deçà de l'objectif à atteindre (80%).

Cela s'explique, outre la présence de 20% de réseaux unitaires, par la très grande sensibilité des réseaux de collecte des eaux usées de Pays de Montbéliard Agglomération aux eaux claires parasites.



Pays de Montbéliard Agglomération

## Zoom sur les eaux parasites

Ce terme désigne une eau claire qui transite dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir.

On distingue :

- Les eaux d'infiltration de la nappe qui s'introduisent au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures), des anomalies d'assemblage (déalage, déboîtement), des anomalies fonctionnelles (branchement pénétrant) ou d'étanchéité (racines) ;
- Les eaux pluviales dans un réseau de collecte des eaux usées qui peuvent avoir pour origines des branchements ou raccordements incorrects de gouttières ou d'avaloirs et de grilles du réseau des eaux pluviales ;
- Les eaux de captages liées à la collecte de ruisseaux historiquement canalisés puis transformés en partie avale en collecteurs unitaires.

**Sur un système séparatif** : les eaux claires parasites constituent un problème important du fonctionnement des systèmes d'assainissement (diminution de la capacité de transit, surcharge des postes de relèvement, usure accélérée des collecteurs).

alors que

**Sur un système unitaire** il a été mis en évidence que la quantité de pollution collectée, notamment dans les réseaux unitaires, augmentait avec la pluviométrie

Pays de Montbéliard Agglomération

Pays de Montbéliard Agglomération

## Travaux sur réseaux



## Les investissements 2016 sur réseaux d'eau et d'assainissement

**Eau potable** : 1 488 955 € TTC (environ 5,9 km de réseaux réhabilités) dont 271 237 € H.T. pris en charge par VEOLIA dans le cadre du fonds patrimonial

**Assainissement** : 3 892 456 € TTC (6,7 km de réseaux réhabilités) dont 902 425 € H.T. pris en charge par VEOLIA dans le cadre du fonds patrimonial



Pays de Montbéliard Agglomération

Pays de Montbéliard Agglomération

## Les enjeux financiers et techniques



## Enjeux financiers : trouver de nouvelles recettes

Cet objectif a été atteint avec les signatures :

- Le 24 décembre 2014 : de l'avenant N°7 du contrat de DSP avec VEOLIA
- Le 29 mai 2015 : du contrat d'agglomération 2014-2018 avec l'AERMC

En effet

→ VEOLIA s'est engagé à :

- Contribuer aux investissements à hauteur de **12,8 M€ HT sur la période 2015-2022** par le biais d'un nouveau « Fonds de renouvellement patrimonial » ;
- Transformer la Garantie Entretien Renouvellement en « Fonds de renouvellement Fonctionnel » à hauteur de 10,3 M€ HT sur la même période.

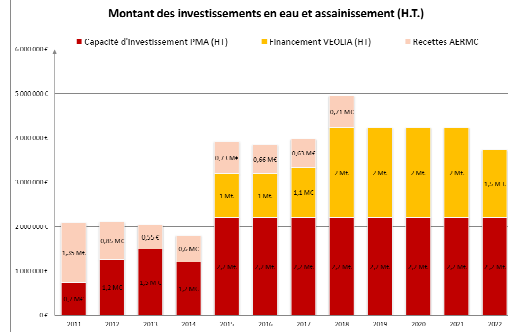
→ l'AERMC s'est engagée à :

- Subventionner certains travaux à hauteur de 2,7 M€ H.T. sur la période 2015-2018;
- Financer 1,5 ETP à hauteur de 80 % sur 3 ans.

En parallèle, PMA s'est donné les moyens d'investir sur ses budgets de l'eau et de l'assainissement, sans recours supplémentaire à l'emprunt à hauteur de 2,2 M€ HT /an soit sur la période 2015-2022, l'équivalent de **17,6 M€ HT**

Pays de Montbéliard Agglomération

## Enjeux financiers : des nouvelles capacités trouvées



Pays de Montbéliard Agglomération

## Les enjeux techniques : à l'échelle du SDAGE

Ces marges de manœuvre retrouvées devront permettre de :

**Mettre en œuvre le contrat d'Agglomération avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse portant sur la période 2015 – 2018**

Objectif : **asseoir une stratégie commune de lutte contre les pollutions domestiques, industrielles et agricoles de l'eau, de restauration des cours d'eau et des zones humides**

Il permet :

- De garantir le financement et les taux d'aides pour sa durée ;
- L'accès à des aides majorées pour certains travaux de mise en conformité de nos réseaux d'assainissement.

En contrepartie de ces aides, PMA doit s'engager à réaliser les actions suivantes :

- Délimiter l'aire d'alimentation du captage de Mathay au regard des pollutions diffuses ;
- Mettre en œuvre une opération collective de lutte contre les pollutions toxiques ;
- Réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique des rivières et de zones humides.

**Etablir des schémas directeur pour le renouvellement de nos réseaux patrimoniaux**

L'objectif de ces schémas directeur patrimoniaux est d'assurer une programmation pluriannuelle des travaux en fonction de critères techniques et financiers permettant de pérenniser la tenue de nos réseaux dans le temps.

Pays de Montbéliard Agglomération

## Les enjeux techniques : plus en détail

Ces marges de manœuvre retrouvées devront permettre :

**En assainissement, de répondre à 5 objectifs principaux :**

- O Mettre en œuvre le schéma directeur visant le respect des échéances réglementaires en matière d'atteinte du « bon état des milieux aquatiques » ;
- O Renouveler trois collecteurs de transferts principaux ;
- O Atteindre un taux de renouvellement patrimonial des réseaux de 1% (actuellement 1,04%)
- O Limiter les déversements par temps de pluie de la station de Ste Suzanne ;
- O Réhabiliter et/ou renforcer les stations de pompage sensibles aux eaux claires parasites.

**En eau potable, de répondre à 3 objectifs principaux :**

- O Maintenir en état le bâti des usines et réservoirs ;
- O Assurer un renouvellement patrimonial des réseaux suffisant (0,75%) pour pérenniser, voir améliorer le rendement du réseau
- O Répondre à la problématique de protection et de diversification de la ressource.

Pays de Montbéliard Agglomération

## Facture type INSEE 120 m<sup>3</sup>

Facture qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'une famille de 4 personnes et qui sert à comparer le prix de l'eau entre différents services au niveau national

	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Evolution N / N-1
<b>Eau Potable (H.T.)</b>	<b>229,24</b>	<b>229,94</b>	<b>0,31 %</b>
Part Délegataire	186,20	184,44	-0,95 %
Abonnement	39,61	39,23	-0,96 %
Consommation	146,59	145,21	-0,94 %
Part communautaire (consommation)	5,56	5,56	0,00 %
Part AERMC	37,48	37,48	1,74 %
Préservation des ressources en eau	2,68	5,14	91,79 %
Lutte contre la pollution	34,80	34,80	0,00 %
<b>Assainissement (H.T.)</b>	<b>173,48</b>	<b>171,13</b>	<b>-1,35 %</b>
Part délégitaire (consommation)	120,96	119,21	-1,45 %
Part communautaire (consommation)	33,32	33,32	0,00 %
Part AERMC (modernisation du réseau de collecte)	19,20	18,60	-3,12 %
<b>TOTAL TTC de LA FACTURE</b>	<b>432,68</b>	<b>430,83</b>	<b>-0,43 %</b>
Soit le m <sup>3</sup> TTC avec abonnement	3,61 €	3,59 €	-0,55 %
Prix T.T.C. du service Eau	2,02	2,01	-0,49 %
Prix T.T.C. du service Assainissement	1,59	1,58	-0,63 %

Le prix moyen 2017 de 3,59 € TTC / m<sup>3</sup> reste en deçà du prix moyen du bassin RMC 3,63 € TTC / m<sup>3</sup> et du prix moyen en France de 4,02 € TTC / m<sup>3</sup>

Pays de Montbéliard Agglomération

Pays de Montbéliard Agglomération

Prix du service :  
la facture d'eau type INSEE 120 m<sup>3</sup>



Pays de Montbéliard Agglomération

Collecter et traiter les eaux usées de l'ex CCVR



## Assainissement Ex CCVR : les chiffres clés de 2016

**Volumes d'eaux usées produits**  
1 174 054m<sup>3</sup> par 2 093 abonnés

Taux de collecte

49 % (2015: 52%)

65 474 m de **canalisations de transport et collecte** (hors réseaux de collecte d'eaux pluviales et hors Arcey)

Conformité à la réglementation (performance)

95% (2015: 89%)

**Volumes d'eaux traités : 725 796 m<sup>3</sup>**

Taux de boues évacuées conformément à la réglementation

100% (2015: 100%)

**Travaux Investissements : 99 329,42 € TTC**

Travaux de mise en séparatif et raccordement à la station d'épuration de Dung des effluents d'Allondans

Pays de Montbéliard Agglomération

## Facture type INSEE 120 m<sup>3</sup> Ex CCVR

Facture qui correspond à la consommation moyenne annuelle d'une famille de 4 personnes et qui sert à comparer le prix de l'eau entre différents services au niveau national

	Montant au 01/01/2016	Montant au 01/01/2017	Evolution N / N-1
<b>Assainissement (H.T.)</b>			<b>-1,35 %</b>
Part délégataire (abonnement)	34,85	34,79	-0,17%
Part délégataire (consommation)	52,64	51,60	-1,92 %
Part communautaire (abonnement)	3,06	3,06	0,00%
Part communautaire (consommation)	90,00	90,00	0,00%
Part AERMC (modernisation du réseau de collecte)	19,20	18,60	-3,12%
<b>TOTAL TTC DE LA FACTURE</b>	<b>219,69</b>	<b>217,86</b>	<b>-0,43 %</b>
<b>Prix T.T.C. du service Assainissement</b>	<b>1,83 €</b>	<b>1,82 €</b>	<b>-</b>

Pays de Montbéliard Agglomération



Pays de Montbéliard Agglomération

Transporter et traiter les eaux usées de l'ex CC3C



## Assainissement Ex CC3C : les chiffres clés de 2016

7 km de canalisations de transport

Conformés à la réglementation (performance)

100 %



5 unités de dépollution des eaux usées

Taux de boues évacuées conformément à la réglementation

100 %



(2015:100%)

3 272 abonnés

Travaux d'investissement :

51 760,05 € réhabilitation site ancienne STEP de Montenois

13 729,80 € sécurisation lagune de Beutal

Pays de Montbéliard Agglomération



Pays de Montbéliard Agglomération

Contrôler les installations d'ANC sur l'ex PMA et l'ex CCBL



## Assainissement Non Collectif Ex PMA et Ex CCBL : les chiffres clés de 2016

La compétence exercée relève uniquement du contrôle, seule compétence obligatoire sur l'ensemble du territoire

626 installations autonomes sur le territoire

260 sur l'ex CCBL  
366 sur l'ex PMA

Nombre de contrôles réalisés

58 installations pour l'ex PMA ⇒ 16% de contrôles initiaux réalisés  
260 installations pour l'ex CCBL ⇒ 100% de contrôles initiaux réalisés

Taux de conformité des dispositifs d'ANC

11 conformes / 58 installations pour l'ex PMA ⇒ 19 %  
52 conformes / 260 installations pour l'ex CCBL ⇒ 20 %

Pays de Montbéliard Agglomération



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS L'EAU !

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,02 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir de données Sipes 2014.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

> **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau**  
(72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 38,9 millions m<sup>3</sup> en 2016 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

> **Pour dépolluer les eaux**  
(150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques**  
(63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> **Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates**  
(9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

> **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité**  
(90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

> **Pour la solidarité internationale**  
(4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.





## L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

**2017**

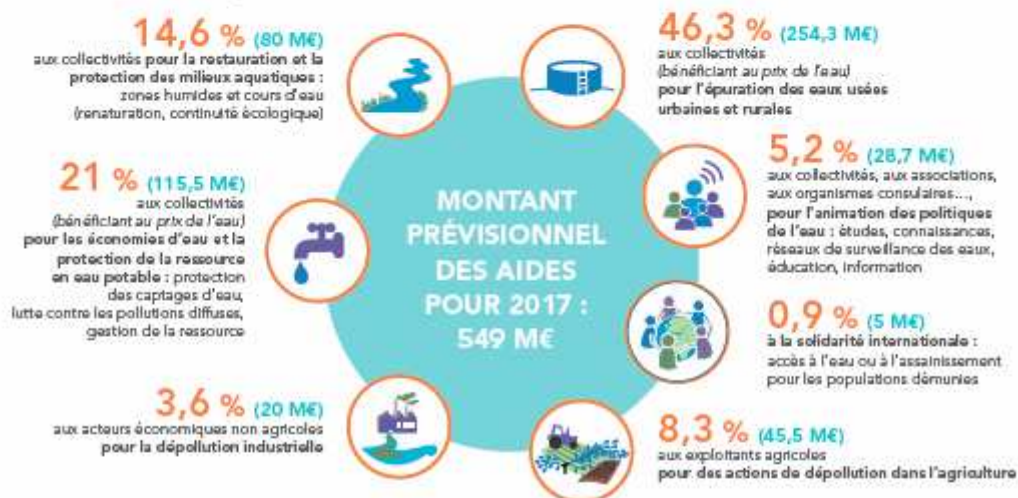
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



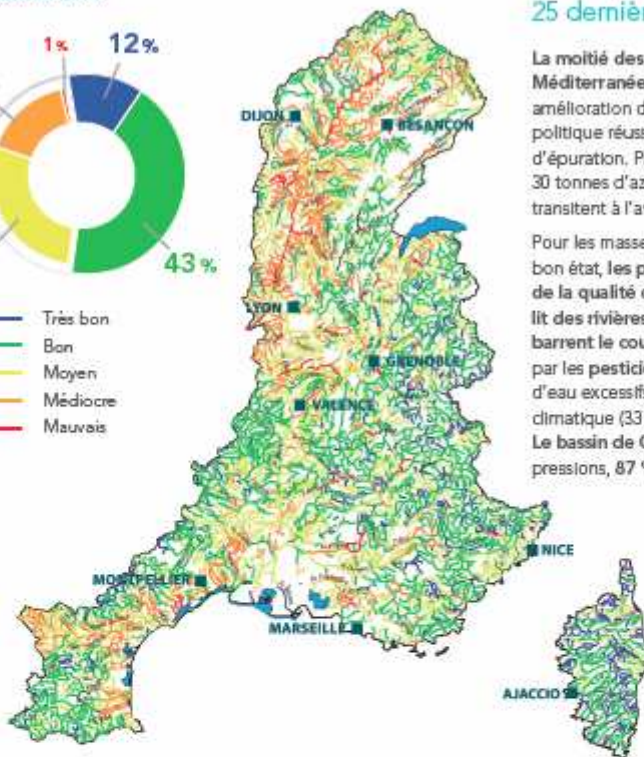
Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2015



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

**La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette**

Appli qualité rivières

Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée	Bassin de Corse
> 15 millions d'habitants	> 320 000 habitants permanents
> 25 % du territoire français	> 2,7 millions de touristes chaque année
> 20 % de l'activité agricole et industrielle	> 3000 km de cours d'eau
> 50 % de l'activité touristique	> 1000 km de côtes
> 11 000 cours d'eau de plus de 2 km	



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
www.aeumc.fr - www.sauvonsleau.fr

S. ... / Mars 2017

**Pour information du Conseil municipal.**

## 5 Questions relatives à Pays de Montbéliard Agglomération

Le Maire dit qu'il y a eu 2 conseils communautaires + un conseil extraordinaire depuis le dernier conseil municipal.

### Conseil du 29 juin

- Adoption du nouveau règlement intérieur suite à la nouvelle composition du conseil d'agglomération. Un des changements consiste à limiter le temps de parole de chacun. Chaque conseiller ne peut s'exprimer qu'une fois par sujet.

- Enquête sur la mutualisation. Un sondage a été fait auprès des communes pour savoir ce qui était déjà mis en place et les besoins.

Le Maire précise qu'il y a déjà de la mutualisation et donne quelques exemples : l'achat groupé de gaz et l'instruction des dossiers d'urbanisme.

- Mise en place du Pôle métropolitain. PMA s'est prononcé favorablement à la dissolution du SMAU.

- Couverture internet sur l'ensemble des communes de PMA.

Les 29 communes de l'ancien PMA sont concernées par un partenariat historique avec Orange qui doit équiper ces communes de la fibre. Mais à ce jour il n'y a pas de planning robuste établi.

Pour les 43 autres communes de PMA, un syndicat dépendant du Département, le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit, a été créé pour installer le haut débit.

Malika GHERABI se dit surprise qu'il n'y ait pas de planning établi car c'est le cas sur le Territoire de Belfort.

Le Maire explique que le Président de PMA va relancer Orange pour obtenir un planning robuste.

### Conseil extraordinaire du 30 juin

Le Maire dit que le conseil a dû se réunir pour la signature provisoire de la délégation de service public pour le transport ; un des candidats ayant déposé une requête au tribunal administratif qui n'avait pas rendu sa réponse avant le 01/07.

Quelques jours plus tard, le tribunal administratif a débouté la requête de Transdev.

### Conseil du 28 septembre

- Démission de Denis SOMMER de son poste de Vice-président. Il a été élu député et suite à la loi de non cumul des mandats, il a dû démissionner de son mandat de Maire et donc de Vice-président également.

Charles DEMOUGE n'a pas souhaité réélire un Vice-président car il y a beaucoup de conseillers délégués. Les tâches seront réparties. Le Maire dit que le vote a été serré pour décider du remplacement ou non de Denis SOMMER. 56 voix pour le non remplacement contre 53.

- Aide de 10 000 € versée suite à l'ouragan IRMA.

- Décision modificative.

- Poursuite du réaménagement de PSA Nord.

- Numerica se dote d'un Data center.

- Avenant nouvelle DSP transport.

Une société locale devait être créée pour la DSP transport. La signature a eu lieu avec la maison mère. Depuis, la société a été créée et il fallait donc un avenant pour signer avec la nouvelle société.

- Règlement intérieur pour les aires des gens du voyage.

- Cour régionale des comptes.

Lors de la création d'une nouvelle agglomération, la cour régionale des comptes établit un rapport sur la gestion des finances, entre 2011 et 2015 pour PMA. Le rapport provisoire a été envoyé aux Présidents qui ont exercé durant ces années afin qu'ils puissent faire des remarques. Seuls Marcel BONNOT et Charles DEMOUGE ont répondu.

Le rapport définitif fait quelques rappels et recommandations sur des erreurs techniques.

## **6 Questions diverses**

- DIA

Le Maire informe qu'il a reçu 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qui concernaient les parcelles AC564, AD378, AC110, AC119 et AC117. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

Denise LOYER demande si c'est bon signe d'avoir des DIA. Car ça veut dire que des gens partent.  
Le Maire répond que les gens achètent et souvent pour rénover.  
Denise LOYER demande s'il s'agit de parcelles déjà à vendre.  
Le Maire répond que les parcelles sont déjà vendues.

- Distribution

Le Maire informe que des plaintes ont été reçues en mairie concernant la distribution des différentes informations.  
Il rappelle que les distributions doivent se faire rapidement, notamment lorsqu'il s'agit des informations des associations qui débutent leurs activités.

- La Chope

Alan MENEGON souhaite connaître l'avancement suite à l'incendie de la Chope.  
Le Maire répond que l'enquête suit son cours. Au niveau de l'assurance, l'expert demande des pièces (diagnostics amiante avant démolition et avant travaux, relevé hypothécaire, consultation d'entreprises pour les travaux ...).  
Suite à l'envoi de ces pièces, l'expert rendra son rapport.  
Malika GHERABI demande ce qu'il en est du projet qui avait été voté en conseil.  
Le Maire dit que la question sur le projet sera vu en commission quand le dossier sera soldé d'un point de vue assurances.

- Castmetal

Alan MENEGON trouve que suite à l'explosion du four il y a plus de pollution, de brumes et d'odeurs.  
Le Maire répond que des contrôles réguliers sont réalisés par la DREAL.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20**

**Liste des délibérations :**

- **Demande de subvention au Conseil départemental**
- **Subvention à la caisse des écoles**
- **Décision modificative**